

ENGAGEMENTS DU MAÎTRE DE STAGE NON MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Je soussigné(e), M. / Mme,

Profession, le cas échéant¹

Membre de l'Ordre ou Institut professionnel

Coordonnées professionnelles.....

après avoir pris connaissance du règlement du stage, accepte les obligations qui en découlent, à savoir :

- assumer le suivi pédagogique du stagiaire, lui donner toutes facilités pour suivre les journées de formation obligatoires* dont les formations en e-learning, se présenter aux examens du DSCG, le cas échéant, et/ou du Diplôme d'expertise comptable ;
- le soutenir par mes conseils et le guider dans ses travaux ;
- informer le Conseil régional de l'Ordre des Experts-comptables de toutes modifications intervenant dans le déroulement du stage ;
- signer et commenter les rapports semestriels et les fiches annuelles des travaux professionnels, en particulier sur l'évolution technique et comportementale du stagiaire ;

et, si applicable au cas particulier (à préciser) :

- lui donner, dans l'ensemble des disciplines professionnelles, la formation qui doit le rendre apte à exercer la profession et à devenir chef d'entreprise ;
- lui faire exécuter, le cas échéant, des travaux sur des missions spécifiques de commissariat aux comptes ou de contrôle légal des comptes conformément au règlement du stage ;
- le sensibiliser aux règles éthiques et déontologiques de la profession comptable et d'audit et l'instruire des normes qui régissent nos missions ;
- le conseiller dans le choix de son sujet de mémoire et la rédaction de sa notice ;
- m'engager, dans la mesure du possible, à participer aux réunions des maîtres de stage organisées par le Conseil régional de l'Ordre des Experts-comptables.

Signature :

Le :

(À ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE : POUR LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE ET POUR LE SIGNATAIRE)

¹ Professionnel exerçant dans un autre Etat membre de l'UE ; professionnel étranger ; salarié d'entreprise responsable hiérarchique du stagiaire.

* Le cabinet d'expertise comptable s'interdit de demander à l'expert-comptable stagiaire de poser des congés ou des journées de récupération pour réaliser ses heures de formation.